



CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL LUCIE 26000

Témoin de l'engagement de CHARTRES METROPOLE INNOVATIONS NUMERIQUES (CM'IN)
en faveur du développement durable

Le présent certificat est décerné ce jour à CHARTRES METROPOLE INNOVATIONS NUMERIQUES (CM'IN) à l'issue de l'analyse de ses engagements de progrès par le Comité de Labellisation LUCIE.

Celui-ci a considéré, au regard de l'évaluation de maturité RSE réalisée par RSEVAL, que les engagements pris sur 36 mois permettront de faire progresser l'organisation de manière significative en matière de Responsabilité Sociétale sur cette période.

Le présent certificat est délivré à CHARTRES METROPOLE INNOVATIONS NUMERIQUES (CM'IN) pour une durée de 36 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des engagements de progrès annoncés après une période de 18 mois à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 13/02/2023

Le Président du Comité de Labellisation LUCIE
M. Michel LAVIALE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Laviale", written over a horizontal line.

Le Président de l'Agence LUCIE
M. Alan FUSTEC

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Alan Fustec", written over a horizontal line.